

XXXXXXX
Cabinet dentaire
11, rue xxxxx
L-1111 Luxembourg

Luxembourg, le 24 janvier 2024

Objet : étude dosimétrique dans le domaine dentaire

Madame, Monsieur,
Cher(e) Docteur,

Dans le cadre de ses attributions, la Division de la Radioprotection (DRP) envisage de mener des études dosimétriques sur toutes les modalités d'imagerie dentaire pour l'année 2024. L'objectif de ces études dosimétriques est de déterminer les niveaux de référence diagnostiques en fonction de la justification de l'exposition et/ou de la zone exposée.

Conformément à la législation et notamment à l'article 97 (Evaluation des doses) de la loi du 28 mai 2019 relative à la radioprotection, chaque installation radiologique est tenue d'effectuer une évaluation de la dose moyenne administrée aux patients. Cette évaluation est essentielle pour garantir le respect des normes de radioprotection, assurer la sécurité des patients et maintenir des pratiques médicales de haute qualité dans le domaine de la radiologie dentaire. Votre collaboration active à cet égard contribue non seulement à la conformité réglementaire mais également à l'amélioration continue des pratiques radiologiques au sein de votre clinique dentaire.

L'accès aux informations pertinentes et l'extraction des **données dosimétriques anonymisées** seront indispensables pour les appareils/modalités suivants/es : IO, OPG, Téléradiographie et CBCT. Pour les appareils IO, les spécialistes, respectivement l'expert en radioprotection ou l'expert en physique médicale, nous fournissent les données nécessaires dans leurs rapports de radioprotection.

Pour les dispositifs tels que les OPG, les téléradiographies et les CBCT, nous vous encourageons à télécharger les fichiers Excel disponibles sur notre site internet:

soit via le lien en bas de notre page : <http://www.radioprotection.lu>

soit directement via le lien suivant : <https://sante.lu/radiologiedentaire>

Nous vous prions de bien vouloir remplir les fiches correspondantes pour chaque appareil en fonction du type d'examen et du profil du patient (adulte, soit âgé de 14 ans ou plus, ou enfant, soit moins de 14 ans).

Une fois les informations complétées, veuillez nous envoyer les documents électroniques à l'adresse e-mail suivante : dentiste.radioprotection@ms.etat.lu , en indiquant clairement "étude dosimétrique".

L'échéance pour la soumission des données est le 31.01.2025.

Étant donné que les médecins dentistes, entre autres, sont tenus de suivre une formation continue tous les cinq ans, comprenant au moins six heures sur la radioprotection du patient, et compte tenu du temps non négligeable requis pour remplir les tableaux, nous proposons, conformément à l'article 27 (Formation continue) de la loi du 28 mai 2019 relative à la radioprotection, de reconnaître cet effort en tant que formation continue en radioprotection.

Afin d'obtenir un certificat de formation de notre part, nous prions les médecins dentistes de suivre attentivement les instructions fournies et de nous transmettre les données en certifiant expressément qu'ils sont les auteurs du travail réalisé.

Vous avez la possibilité d'engager un expert en physique médicale (EPM) pour extraire les données nécessaires. L'expert nous transmettra ces données tout en veillant au respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il est important de noter que des frais peuvent être associés aux services des EPM. Dans ce contexte, il est évident que vous ne serez pas éligible à l'obtention du certificat de formation.

Nous vous encourageons vivement à prendre les mesures nécessaires pour procéder à cette évaluation dans les délais impartis. En cas de besoin, n'hésitez pas à consulter la DRP (Division de Radioprotection) pour obtenir des conseils supplémentaires sur les procédures spécifiques et les normes à respecter.

Nous vous remercions par avance de votre attention à cette question et de votre engagement envers la radioprotection dans le cadre de vos activités professionnelles. Restant à votre disposition pour toute question ou clarification, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Nedžad Hodžić
Assistant scientifique et technique

Nico Harpes
Ingénieur nucléaire dirigeant

IO : intra-oral
OPG : orthopantomographe
CBCT : cone beam computed tomography